

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, M. VIVES, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. MAROC, M. DALMAS, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : M. CASSIGNOL à M. RODRIGUES; M. BIEBER à M. BAYONNE; Mme SALVANS à Mme FRAPPIER ; M. MAMERI à M. REIG; Mlle AMARI à Mme RABINOVITCH ; Mme BENQUET à M. PECHAMAT ; M. LAMOUR à Mme MOREAU.

ABSENTS : Mme DUBOST, Mlle ROTH

1. VOIRIE

- **Approbation d'une convention en vue de travaux sur la RD2**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation, par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable entre le centre commercial Ruisseau et le rond point Gymenelles (Seilh).

Pour mener à bien cette opération, une convention tripartite doit être mise en place entre le Conseil Général, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et la ville de Beauzelle. Elle définit les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés. Le financement de l'opération, porté par le Grand Toulouse, s'élève à 134 874,42€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. URBANISME

- **Instruction des permis de construire : Convention de mise à disposition des services de la Communauté Urbaine pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du droit des sols**

Monsieur le Maire indique que suite à l'évolution du SIVOM Blagnac Constellation et la structuration du Grand Toulouse, il convient de mettre en place une convention avec la Communauté Urbaine pour la mise à disposition des services de la Communauté pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol. Elle fixe les missions de chacune des parties, les modalités de fonctionnement et financières, les responsabilités respectives.

Le coût de ce service sera facturé à la commune selon le nombre d'actes réalisés dans l'année multiplié par un coût unitaire de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

3. PERSONNEL

- **Création de trois postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet pour un besoin saisonnier**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter trois adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2011 pour un besoin saisonnier afin de faire face aux besoins de nettoyage des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte le recrutement de trois adjoints techniques et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement personnel saisonnier Centre de Loisirs et Maison des Jeunes Citoyens - Eté 2011 et petites vacances 2011-2012**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et la Maison des Jeunes Citoyens (MJC) durant les mois de juillet et août 2011 et les petites vacances scolaires 2011-2012.

Le nombre de postes nécessaires en fonction des besoins du service est le suivant :

Postes	SECTEUR ENFANCE (CLSH)			SECTEUR JEUNESSE (MJC)		
	Juillet	Août	Petites vacances	Juillet	Août	Petites vacances
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 5 ^{ème} échelon Fonction : Directeur	1	1	1	1	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 3 ^{ème} échelon Fonction : Adjoint de Direction	1	1	0	1	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur diplômé BAFA	15	9	11	5	5	5
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur en cours de perfectionnement	2	2	1	1	1	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur stage pratique	5	4	3	1	1	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Aide Animateur	4	4	1	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide la création des postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe non titulaires conformément au nombre et aux conditions présentées ci-dessus et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement année scolaire 2011-2012 pour le Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) assurant l'accueil des enfants de trois à douze ans les mercredis, il convient de recruter 8 adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de créer 8 postes d'adjoints territoriaux d'animation pour la période scolaire 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement année scolaire 2011-2012 pour la Maison des Jeunes Citoyens**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner la Maison des Jeunes Citoyens (MJC) assurant l'accueil des enfants de treize ans et plus les mercredis, il convient de recruter un adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe non titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation pour la période scolaire 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles année scolaire 2011-2012 pour le Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) assurant l'accueil périscolaire les matins, midis et soirs des jours scolaires, il convient de recruter 28 adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de créer 28 postes d'adjoints territoriaux d'animation pour la période scolaire 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation non titulaire année scolaire 2011-2012 pour la Maison des Jeunes Citoyens**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner la Maison des Jeunes Citoyens (MJC) assurant l'accueil du soir, il convient de recruter en plus du personnel titulaire, un adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe non titulaire pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation pour la période scolaire 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Création de deux postes d'adjoints techniques 2ème classe non titulaires à temps complet pour un besoin saisonnier (pour les services techniques)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter deux adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011 pour les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide le recrutement de deux adjoints techniques pour l'été 2011 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps complet pour un besoin saisonnier (pour le nettoyage des locaux)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011 pour faire face aux besoins de nettoyage des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique pour l'été 2011 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenants non titulaires année scolaire école de musique 2011-2012**

Chaque saison, des ateliers d'animations divers sont ouverts jusqu'au 30 juin auprès du Centre Culturel. L'intérêt pour ces ateliers est souvent variable d'une année à l'autre. Pour la saison 2011-2012, il est proposé de créer, les postes suivants :

- 2 intervenants atelier « rock »
- 1 intervenant atelier « batterie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de recruter les intervenants en musique nommés ci-dessus et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenants d'ateliers de langues**

Chaque saison, des ateliers d'animation divers sont ouverts jusqu'au 30 juin auprès du Centre Culturel. L'intérêt pour ces ateliers est souvent variable d'une année à l'autre. Pour la saison 2011-2012, il est proposé de créer, les postes suivants :

- 1 intervenant atelier « langue anglaise »
- 1 intervenant atelier « langue espagnole »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de recruter deux intervenants en langues et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenant non titulaire d'un professeur de danse africaine**

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter pour l'atelier culturel « danse africaine » un intervenant non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de recruter un intervenant professeur de danse africaine et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement de deux assistants d'enseignement artistique spécialisés non titulaires**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter deux assistants d'enseignement artistique spécialisés non titulaires (saxophone et formation musicale) à temps non complet pour assurer certaines disciplines auprès du Centre Culturel, pour l'année scolaire 2011-2012:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de recruter deux assistants d'enseignement artistique et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Besoin saisonnier : recrutement de trois assistants d'enseignement artistique non titulaires**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter trois assistants d'enseignement artistique non titulaires (piano, guitare, arts plastiques) à temps non complet pour assurer certaines disciplines auprès du Centre Culturel, pour l'année scolaire 2011-2012 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix):décide de recruter trois assistants d'enseignement artistique et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Régime indemnitaire- Prime de vacances et de fin d'année – Augmentation du taux**

Après demande des représentants du personnel dans le cadre du Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite augmenter la prime de vacances et de fin d'année qui est versée semestriellement au personnel bénéficiaire, en application de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

L'augmentation a été négociée lors de la séance du Comité Technique Paritaire du 1^{er} juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide d'augmenter la prime de vacances et de fin d'année.

4. FINANCES

- **Décision modificative n°1- Budget primitif 2011 de la commune**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une modification du budget primitif est nécessaire pour le projet d'aménagement de l'esplanade du 14 Juillet ainsi que les termes de cession du terrain par Mademoiselle BURTEY Sophie.

En conséquence, il convient d'adopter la décision modificative suivante:

Dépense :

Art 2128-8	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 26 000
Art 2031-8	Frais d'études	+ 2 000
Art 2033-8	Frais d'insertion	+ 300
Total		+ 28 300 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 020 **Dépenses imprévus d'investissement** - 28 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de bancs Ecole Maternelle des Mésanges**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour l'acquisition de trois bancs en bois pour l'Ecole Maternelle des Mésanges dont le montant s'élève à 968.76 € HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de matériel informatique pour les services municipaux**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour l'acquisition d'équipement informatique pour les services municipaux dont le montant s'élève à 2 809.46 € HT.

- **Fixation des permanences services fiscaux 2010**

Monsieur le Maire précise qu'une permanence consacrée à l'impôt sur le revenu se tient en mairie et est assurée par deux agents des Services Fiscaux. Pour l'année 2010, cette permanence a été nécessaire durant quatre heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve la prise en charge de la rémunération des agents des services fiscaux, notifiés par l'Etat.

- **Régie : Remboursement à deux familles d'un trop-perçu pour le Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser, 2 familles justifiant l'absence de leur enfant, pour raison médicale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27voix) autorise le remboursement .de ces trop-perçus.

- **Régie : Remboursement à une famille d'un trop-perçu pour l'Ecole de Musique**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser la famille concernée pour l'arrêt des cours d'instrument de deux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) autorise le remboursement du trop-perçu

Informations sur les décisions du Maire

- Afin de fournir en pain les services de restauration de la collectivité, un marché pour la fourniture et la livraison passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société EGEA MOLINA.
- Afin de remplacer un automate de régulation avec serveur web intégré, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société GCO filiale ASO.
- Afin de remplacer un bloc moteur d'une pompe verticale à circulation d'eau chaude chauffage, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société DALKIA France.
- Afin de réparer et remettre aux normes une nacelle élévatrice, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société BASTIDE Manutention.